

COMMUNE DE LA PLAINE SUR MER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 FEVRIER 2015 – 20 H 30

Conseillers en exercice : 27 - Présents : 24 Pouvoirs : 2 - Votants : 26 - Majorité absolue : 14

Date de convocation du conseil municipal : 30 janvier 2015 Date d'affichage de l'ordre du jour : 30 janvier 2015

Etaient présents

Michel BAHUAUD, maire,

Annie FORTINEAU, René BERTHE, Danièle VINCENT, Daniel BENARD, Patrick FEVRE, Adjoints.

Jean-Pierre GUIHEUX, Jacky VINET, Josette LADEUILLE, Madame Maryse MOINERAU, Pierre-Louis GELY, Isabelle LERAY, Caroline GARNIER-RIALLAND, Benoît PACAUD, Ollivier LERAY, Ludovic LE GOFF, Catherine DAUVÉ, Murielle DOYEN, Meggie DIAIS, Thérèse COUËDEL, Jean GÉRARD, Nathalie BOISSERPE, Vanessa ANDRIET, Gaëtan LERAY.

Etaient excusés

Séverine MARCHAND, Stéphane ANDRE, qui a donné pouvoir à Catherine DAUVE, Valérie ROUILLÉ qui a donné pouvoir à Josette LADEUILLE.

Désignation de la secrétaire de séance : Meggie DIAIS

Adopté à l'unanimité

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

FINANCES

♣ Subventions aux associations 2015♣ Avenants travaux Îlot de la Poste

PERSONNEL COMMUNAL

Recrutement du personnel saisonnier
Modification du tableau des effectifs

COMMUNICATIONS DIVERSES

Ajout d'une question à l'ordre du jour.

Conformément aux dispositions des articles 3 et 15 du règlement intérieur, le Maire propose d'inscrire à l'ordre du jour une nouvelle question revêtant un caractère d'urgence. Il s'agit d'un avenant pour la prolongation du délai des travaux de l'îlot de la Poste.

Par ailleurs, monsieur le Maire indique que le projet de délibération n° II.1.2015 a été complété afin de prendre en compte les derniers avenants relatifs aux travaux de l'Ilot de la Poste.

FINANCES

I - 1 – 2015 / SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les demandes de subventions formulées par divers organismes ou associations au titre de l'année 2015,

Vu les avis de la Commission des finances du 19 janvier 2015,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions 2015 suivantes :

N° ASSOCIATIONS	Vote Conseil Municipal
I: INFORMATION - FORMATION DES ELUS	670.14
ADICLA (association d'information communale de L-A)	670.14
II : ANCIENS COMBATTANTS	784.00
Union Nationale des Combattants – La Plaine	784.00
III : HABITAT - ENVIRONNEMENT - CADRE VIE	1 749.89
Société de Chasse	768.00
ADIL (Association d'information sur le logement)	981.89
IV : ENSEIGNEMENT - EDUCATION	9 749.32
Association des Parents d'Elèves Ecole René Cerclé	3 750.00
A.P.E.L. de l'Ecole Notre Dame la Plaine Sur Mer	3 750.00
L'Escale Des Bambins – La Plaine/Préfailles	550.00
Association de Formation Professionnelle du Bâtiment s & Travaux Publics de L.A.	658.92
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Loire Atlantique	346.80
Maisons Familiales - St Père en Retz	242.76
MFR - CFA Coulans - sur - Gée	34.68
St Gabriel Nantes Océan (La Motte - St Père en Retz + Le Bois Tillac - Le Pellerin)	312.12
Lycée BRIACE - Le Landreau	34.68
Lycée Professionnel Maritime et Aquacole- ETEL	69.36
V : CULTURE - LOISIRS	13 407.12
ABACADA Ecole de musique	1 835.40
Amicale du Personnel de la Commune de la Plaine Sur Mer	323.00
La Plaine sur Scène "Théâtre adultes"	475.00
Les Comédiens en Herbe	1 235.00
Atelier des Goélands	190.00
Connaissance Du Pays Retz	95.00
Association des Plaisanciers de La Plaine	180.50
L'envol de la Couvée	760.00

Musique et Danse en Loire Atlantique	5 149.68
	15.24
Réveil plainais (Batterie fanfare)	1 662.50
(Ecole de musique)	1 485.80
VI : SPORT	3 315.50
Association Entretien Physique du Pays de Retz	142.50
Océane Football Club	1 900.00
Comité Associatif la Plaine Préfailles (CAPP)	760.00
Basket Club Michelois Tharonnais	76.00
L'Optimiss Gym Pornic	76.00
Club Badminton St Michel-Tharon	123.50
Roller In Line - La Plaine sur Mer	142.50
Tennis de Table Michelois-Tharonnais	95.00
VII : ŒUVRES CARITATIVES - ACTION SOCIALE	10 655.91
Association pour le don du sang bénévole	209.00
M.D.P.A. Service portage des repas à domicile	703.60
A.D.A.P.E.I Section Pays de Retz	494.19
Les Restos du Cœur	677.25
Association croissance	750.00
Aide à Domicile Pour Tous	626.50
ADMR	178.00
ADAR	7017.37
TOTAL	40331.88

Les crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2015 à l'article 6574 : subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

Monsieur le Maire, membre du Réveil Plainais a quitté la séance pour le vote de la subvention à cette association.

Adopté à l'unanimité

<u>II – 1 – 2015 / AVENANTS TRAVAUX MODIFICATIFS « ILOT DE LA POSTE »</u>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil municipal du 17 octobre 2013 attribuant le marché de travaux « Îlot de la Poste »

Vu la délibération du Conseil municipal du 13 octobre 2014 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 du lot 9 « menuiseries intérieures »,

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2014 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant $n^{\circ}2$ du lot 2 « Espaces verts »,

Considérant l'exécution des travaux,

Considérant les propositions d'avenants transmis par Monsieur DRODELOT architecte et maître d'œuvre de l'opération concernant les lots suivants :

- lot 2 « espaces verts » attribué à l'entreprise Verdé Terra projet d'avenant n°3 pour une moins-value de 2 322,00 € HT,
- lot 9 « menuiseries intérieures » attribué à l'entreprise Les Menuisiers de l'Estuaire projet d'avenant n°3 pour une plusvalue de 340,44 € HT,

 lot 14 « Plomberie chauffage ventilation » attribué à l'entreprise Jean-Jacques FOUCHER projet d'avenant n°1 pour un coût de 310,50 € HT,

Considérant l'avis de la commission « bâtiments communaux ».

Considérant que le cumul des avenants entraine une augmentation de 3,63 % de l'ensemble des travaux portant le montant global du marché à 1 574 493,79 € HT.

Entendu l'exposé de M. René BERTHE,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer :

- l'avenant n°3 du lot 2 « espaces verts » pour une moins-value de 2 322 € HT. Le montant initial de ce lot attribué à l'entreprise VERDE TERRA s'élevait à 153 902,35 € HT. Suite aux avenants acceptés par le conseil municipal il passe à 154 340,35 € HT,
- l'avenant n°3 du lot 9 « menuiseries intérieures » pour un coût de 340,44 € HT. Le montant initial de ce lot attribué à l'entreprise Les Menuisiers de l'Estuaire s'élevait à 36 110 € HT. Suite aux avenants acceptés par le conseil municipal il passe à 37 523,79 € HT,
- l'avenant n°1 du lot 14 « Plomberie chauffage ventilation » pour une plus-value de 310,50 € HT. Le montant initial de ce lot attribué à l'entreprise Jean-Jacques FOUCHER s'élevait à 29 458,10 € HT. Suite à cette proposition d'avenant il passe à 29 768,60 € HT,

Adopté par 19 voix pour, 3 contre et 4 abstentions

PERSONNEL COMMUNAL

III - 1 - 2015 / RECRUTEMENT DES RENFORTS SAISONNIERS

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Considérant les besoins spécifiques résultant des activités saisonnières,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver les recrutements suivants :

Tourisme:

1 poste à temps plein pour une durée de trois mois entre le 15 juin et le 15 septembre 2015

Services techniques

3 agents d'entretien polyvalents à temps complet du 1^{er} avril au 30 octobre 2015

Poste de secours du Cormier :

3 surveillants de baignade à temps complet recrutés sur le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives du 1^{er} juillet au 31 août 2015.

Police municipale

1 agent de surveillance de la voie publique du 1^{er} juillet au 31 août 2015

Rendez-vous de l'Art

1 agent à temps non complet pendant un mois de mi-juillet à mi-août

Animation jeunesse - Accueil de Loisirs sans hébergement

1 animateur à temps complet juillet et août.

Monsieur le maire est autorisé à pourvoir aux recrutements précités. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2015.

Adopté à l'unanimité

IV – 1 – 2015 / MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Considérant que l'évolution quantitative et qualitative des espaces publics génère un besoin croissant de personnel affecté au service espaces verts – propreté urbaine.

Considérant l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion saisi pour toute question concernant la modification des temps de travail,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

 de transformer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet de 30,33 heures hebdomadaires annualisées en un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mars 2015. Les crédits nécessaires à la modification du tableau des effectifs, tel qu'il est annexé à la présente délibération, seront inscrits au budget primitif 2015.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

$\underline{V-1\text{-}2015\text{/}PROLONGATIONDESDELAISD'EXECUTIONDESTRAVAUXDEL'ILOTDELAPOSTE}$

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les dispositions du Cahiers Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux,

Vu la délibération du Conseil municipal du 17 octobre 2013 attribuant le marché de travaux « Îlot de la Poste »

Considérant les aléas intervenus lors de l'exécution des travaux,

Considérant la nécessité de prolonger le délai d'exécution jusqu'à la réception du chantier,

Considérant que la réception des travaux est prévue le 10 février 2015,

Entendu l'exposé de M. René BERTHE,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation des délais d'exécution avec l'ensemble des entreprises afin de garantir une réception de chantier le 10 février 2015.

Adopté à l'unanimité

COMMUNICATIONS DIVERSES

Visite des chantiers en cours

Les membres du conseil municipal sont conviés à une visite des travaux de l'Office de tourisme et de la médiathèque :

Samedi 21 février 2015 à 10 heures.

Calendrier prévisionnel des conseils municipaux 2015

Un calendrier prévisionnel des conseils municipaux 2015 sera adressé aux membres de l'assemblée avec le compte rendu de séance. Les dates retenues étant communiquées à titre indicatif, les réunions seront systématiquement confirmées par l'envoi d'une convocation dans les formes et délais habituels.

Monsieur le Maire lève la séance à 21 H 35

Le Maire, Michel BAHUAUD